

Pour les droits syndicaux et de grève pour les jeunes ouvriers. Droits égaux pour les jeunes ouvriers étrangers.

Mais, s'il est juste que chaque syndicat doit prendre en main la défense des revendications de la jeunesse ouvrière, on ne peut concevoir la victoire de ces revendications sans l'entraînement dans la lutte de la jeunesse elle-même ; c'est pourquoi chaque syndicat doit prendre les mesures immédiates pour organiser les jeunes dans les sections de jeunes, en rassemblant ceux qui sont déjà syndiqués comme premiers noyaux et en poursuivant la création de sections de jeunes à l'entreprise, comme arme essentielle pour défendre les revendications quotidiennes des jeunes travailleurs.

L'organisation des jeunes syndiqués ne doit être faite à côté du syndicat, mais fait partie intégrante de celui-ci ; le jeune syndiqué paie ses cotisations au syndicat, participe aux assemblées générales, mais se réunit dans sa section de jeunes, qui a sa direction propre, pour discuter des questions plus particulières aux revendications et à l'organisation de la jeunesse.

Les jeunes travailleurs groupés dans les sections de jeunes syndiqués unitaires ont les mêmes droits que les adultes, ils doivent participer dans les conseils syndicaux et directions syndicales à tous les échelons.

La lutte victorieuse pour les revendications de la jeunesse ouvrière ne pourra être obtenue que par le rassemblement de tous les jeunes travailleurs dans un large front unique de lutte à la base, autour des comités de jeunes et par la réalisation de l'unité syndicale lutte de classe sur la base de la plateforme de la C. G. T. U., seule organisation révolutionnaire des jeunes travailleurs, réalisée dans les comités d'unité.

Pour réaliser l'unité pour la lutte et développer un mouvement de jeunes syndiqués unitaires capable de mener la jeunesse ouvrière à la victoire, il est indispensable de vaincre les résistances qui se manifestent à l'intérieur même de la C. G. T. U. contre l'organisation des jeunes, en luttant vigoureusement contre les courants opportunistes des chefs minoritaires et contre l'anarcho-syndicalisme qui existe encore dans nos rangs.

Résolution sur la main-d'œuvre féminine

La situation actuelle se caractérise par une attaque violente contre les conditions de vie et de travail du prolétariat.

Dans les usines, le patron exige toujours un rendement de plus en plus grand du travail, d'où augmentation des accidents du travail, des maladies professionnelles. En ce qui concerne la maternité, des accidents de la grossesse, des avortements et accouchements prématurés sont dus à la fatigue et aux toxiques et mettent en danger la santé et la vie même de la mère et de l'enfant.

Chez les jeunes ouvrières, les dures conditions de travail engendrent la tuberculose et l'anémie.

Les femmes travailleuses se voient encore diminuer leur salaire déjà inférieur.

Des centaines de milliers de femmes sont en chômage complet et partiel. Les pouvoirs publics, non seulement n'accordent pas aux femmes chômeuses les mêmes avantages qu'aux hommes en ce qui concerne la délivrance de l'allocation déjà insuffisante aux sans-travail, ils posent aussi des conditions draconiennes à l'inscription des femmes chômeuses aux fonds de chômage. L'Etat bourgeois qui ne reconnaît pas l'union libre quand il s'agit d'un avantage quelconque au profit de la femme, procède à une véritable inquisition dans

la vie privée des travailleuses, pour trouver des prétextes à ne pas accorder l'indemnité de chômage.

Les femmes, les jeunes, les coloniaux, la M.-O. E., catégories les plus exploitées et les plus malheureuses du prolétariat, sont utilisés plus que jamais comme manœuvres spécialisés payés à des taux inférieurs.

En accentuant la baisse des salaires de ces catégories, le patronat cherche à augmenter les antagonismes dans la classe ouvrière. Il utilise habilement ce contingent de travailleurs pour diminuer le taux des salaires.

Cette situation ne fera que s'aggraver avec l'accentuation de la crise.

La part prise par les travailleuses dans les batailles ouvrières prend une signification particulière. Cela indique qu'elles s'éveillent de plus en plus à la lutte des classes. Il faut les préparer et les organiser en vue de leur participation active à la bataille économique et sociale. Les chômeuses doivent être également entraînées dans cette lutte.

La bourgeoisie a compris la grande importance des femmes dans la lutte des classes. Les social-démocrates, les réformistes de toutes nuances, les fascistes de toutes les organisations bourgeoises, chrétiennes et autres n'épargnent pas leurs efforts pour attirer à eux les femmes. Mais les femmes travailleuses doivent être dans la C. G. T. U. et nous devons nous donner comme objectif immédiat d'enrôler le plus grand nombre possible de femmes dans ses rangs.

Le VI^e Congrès déclare résolument que le travail parmi la M.-O. F. doit être l'œuvre de la C. G. T. U. dans son ensemble. Ce travail doit être lié plus étroitement que par le passé avec l'activité générale de nos syndicats unitaires.

Dans tous ses actes, dans toutes ses campagnes, la C. G. T. U. doit étudier d'avance les mesures nécessaires pour mobiliser les femmes. La création des commissions féminines auprès des syndicats unitaires, des U. L., des U. R. et de la C. G. T. U. a pour but de coordonner ce travail et de donner les directives à toutes les organisations dans ce domaine.

Le travail de propagande, de recrutement et d'adhésion parmi les travailleuses de toutes catégories doit être intensifié. Les organisations unitaires doivent redoubler d'efforts dans leur agitation pour la vulgarisation du programme de revendications et appeler les femmes à lutter sur la base des mots d'ordre suivants :

- 1^o Relèvement des salaires féminins. A travail égal, salaire égal.
- 2^o Pour la journée de 7 heures avec semaine de 40 heures, sans diminution de salaires.
- 3^o Inscription immédiate de toutes les chômeuses sans conditions et allocation de chômage égale pour tous et toutes sans distinction de nationalité.
- 4^o Suppression du versement ouvrier et congé obligatoire payé à salaire entier, huit semaines avant et huit semaines après les couches, à toute mère, sans distinction de nationalité.
- 5^o Relèvement de l'allocation d'allaitement et obligation pour les employeurs de créer des crèches dans les entreprises.
- 6^o Application des lois sociales et lutte pour la revision du Code de travail. Interdiction du travail de nuit et du travail dans les métiers malsains.

Le Congrès considère que, dans la question du front unique et pour mener la lutte victorieuse pour les revendications, contre la guerre, il est indispensable d'entraîner derrière nos mots d'ordre un grand nombre de travailleuses.

D'autre part, et conformément aux décisions de l'I. S. R., il faut faire participer les femmes à tout le travail et à toute l'activité des organisations syndicales. Elles doivent être appelées à participer aux directions, non seulement des syndicats, U. L., U. R., mais des Comités de grève, de lutte, d'unité, des organismes de solidarité, etc.

Enfin, le Congrès estime que le problème du syndicalisme de masse ne peut trouver sa solution que si, à côté du programme de lutte de la C. G. T. U., les travailleuses trouvent dans les syndicats unitaires des avantages qui les attachent à l'organisation.

En conséquence, il souligne l'importance qu'il y a à organiser rapidement des cercles d'études, des conférences médicales et juridiques, des cours professionnels, des clubs distrayants, s'adressant particulièrement aux travailleuses et femmes d'ouvriers.

La C. G. T. U. tout entière est responsable de la réalisation de ce programme. Les syndicats unitaires doivent surmonter toutes les faiblesses qu'ils ont eues jusqu'à présent dans ce domaine et entreprendre une action méthodique et énergique pour gagner à nos syndicats unitaires les travailleuses, en étant les meilleurs défenseurs de leurs revendications.

Résolution sur la situation internationale et les tâches de la C. G. T. U.

Le VI^e Congrès de la C. G. T. U. appelle l'attention de tous les travailleurs organisés et de toute la classe ouvrière de France sur l'importance des problèmes internationaux et le rôle que les organisations révolutionnaires doivent jouer dans le domaine de la solidarité internationale :

1^o L'accentuation de la crise économique dans le monde capitaliste se traduit par une offensive patronale d'une extrême vigueur dans chaque pays.

C'est ainsi que l'offensive contre les salaires des ouvriers mineurs, du textile, de la métallurgie, etc., a été engagée plusieurs fois déjà par le patronat dans chaque pays et successivement. Il en est de même des tarifs douaniers que les gouvernements élaborent les uns contre les autres sous prétexte de protéger leurs produits nationaux, ce qui pousse le patronat à diminuer encore ses prix de revient sur le dos des travailleurs, tandis que les prix des marchandises nationales ainsi « protégées » augmentent sans cesse.

La chute de la livre sterling a eu de graves répercussions financières dans beaucoup de pays et déjà les charbons et produits textiles anglais concurrencent avantageusement les produits correspondants sur le marché français et sur le marché international, ce qui a pour effet de déclencher une nouvelle offensive des compagnies minières et du consortium textile contre les travailleurs pour tenter de leur faire supporter les conséquences de cette concurrence.

Les réactions ouvrières contre cette offensive générale provoquent des méthodes de fascisation de plus en plus accentuées de la part des gouvernements capitalistes. En Allemagne, Brüning impose les décrets-lois de dictature et d'esclavage ; en Pologne, la terreur blanche prend des proportions inouïes et des milliers de prisonniers politiques sont jetés au droit commun et torturés ; en Espagne, la République bourgeoise et socialiste supprime le droit de grève, pousse les organisations syndicales révolutionnaires à l'illégalité et établit des sanctions contre les organisations syndicales ; en Angleterre, les principaux militants du mouvement minoritaire et des chômeurs sont emprisonnés ou pourchassés. En Italie, la terreur fasciste s'aggrave tandis que les organisations fascistes en France dénoncent les travailleurs italiens antifascistes, etc., etc.

2^o L'aggravation de l'anarchie de la production dans tous les pays imperialistes et les mesures gouvernementales prises pour tenter d'enrayer la crise (tarifs douaniers, dumping, politique d'emprunts, etc.) accentuent l'antagonisme